

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
de Puisaye Forterre

LALANDE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

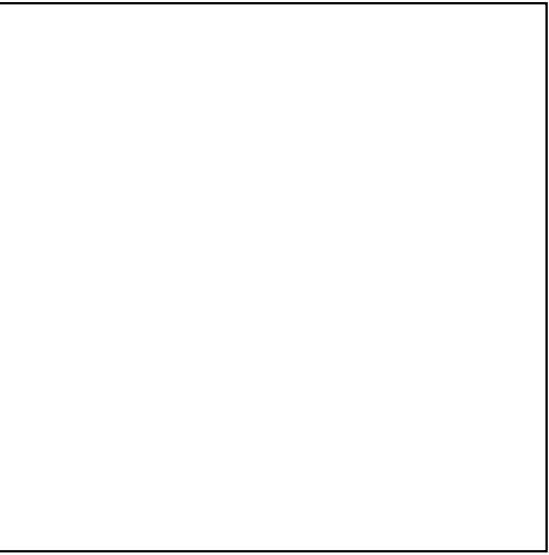
"Territoire Cœur de Puisaye"

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 31 octobre 2014

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Commune

Arrêté par le conseil
communautaire :
le 28 mars 2019



Plan au 1:5 250

Zones urbaines (U)

UAa	Centre ancien de bourg ou village
UAa1	Indice de hauteur pour les hypercentres des bourgs
UAb	Centre ancien de hameau
UBa	Abord de bourg ou village
UBb	Abord de hameau
UC	Habitat isolé ou contraint
UJ	Zone de jardin attenante aux zones urbaines
UP	Secteur bâti à fort intérêt patrimonial (demeure, château, maison bourgeoise, villa...)
UL	Zone urbaine destinée aux activités de loisirs, culturelles et touristiques
UE	Zone d'équipements existante ou à créer
UY	Zone urbaine à vocation économique (industrie, commerce, artisanat)

Zones à urbaniser (AU)

1AUa	Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
2AUa	Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
1AUy	Zone à urbaniser à vocation économique

Zones agricoles (A)

A	Zone agricole
AS	Zone agricole sensible
AP	Zone agricole protégée
AL1 à AL4	Hébergement touristique et activité de loisirs annexe
AL5	Activité culturelle, touristique et de loisirs existante ou à créer
AL6	Parc animalier et de loisirs
AL7	Atelier des minéraux
AL8 à AL10	Manufacture des cultures pionnières

Zones naturelles et forestières (N)

N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle destinée aux activités de loisirs, culturelles et touristiques
NL1 à NL3	Hébergement touristique et activité de loisirs annexe
NL4 à NL7	Activité culturelle, touristique et de loisirs existante ou à créer
NL8 à NL9	Parc animalier et de loisirs

Autres prescriptions

	Limite du zonage
Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)	
	Patrimoine bâti à préserver, hors Monument Historique (bâti remarquable, crois, calvaire, pont...)
	Cône de vue

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)	
	Alignement d'arbres
	Haie, ripisylve
	Boisement, bosquet
	Zone humide

Informations complémentaires

Risques naturels

	Atlas des zones inondables
	Aléa moyen de retrait / gonflement des argiles

Agriculture

	Bâtiment agricole
	Périmètre de réciproité agricole (RSD - 50m)
	Périmètre de réciproité agricole (ICPE - 100m)
	Projet agricole (zone potentielle d'implantation)
	Périmètre de protection préventif (100m) lié à un projet agricole

Autres

	Bâtiment
	Parcelle cadastrale
	Hydrographie (cours d'eau, plan d'eau...)

